



TIR SPORTIF CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations
5 Allée de la Vigne du prince
18200 St AMAND MONTROND.
✉ tscsa18@sfr.fr
www.tscsa18.e-monsite.com

Saint Amand, le 5 Septembre 2023.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du TSCSA du Dimanche 3 Septembre 2023.

☞ Ouverture de la séance à 9h45 à la salle de Bal, Place de la République, à Saint Amand Montrond.

Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; M. Patrick COUSON (vice-président) ; Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Remo COCCO (Trésorier) ; M. Frédéric SIMON (Trésorier-adjoint) ; M. Renaud CAORS ; M. Eric LANGEVIN ; M. Lucien MARTEAU ; M. Max SEVRET et Mme Viviane PHILIPPON, membres du bureau.

- M. Benjamin MORENI, Directeur de Cabinet du Maire de SAINT AMAND MONTROND.

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 196 membres ;

* présents : 68 * pouvoirs : 44 * absents : 84

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres présents d'assister aussi nombreux à cette assemblée générale du club.

☞ Lecture du PV précédent : Lu et approuvé à l'unanimité.

☞ Bilan moral du président :

Comme chaque année, Le Président rappelle les consignes strictes de sécurité et fait un point sur les faits qui se sont présentés cette année au stand de tir de Charenton:

- Des déchets de balles ont été retrouvés aux pieds des récupérateurs installés à 25m. Il est demandé de bien faire attention lorsque les tireurs procèdent au vidage des cuves.

- Le port du badge est obligatoire au stand, le tireur doit remplir le cahier de présence avec son numéro personnel et en aucun cas noter un faux numéro. Ce numéro permet au Président d'identifier les tireurs présents au stand et de vérifier l'assiduité de la personne lorsque celle-ci demande un avis préalable pour des détentions d'armes.

- Les badges invités doivent être demandés en amont et être visibles au stand. L'invité est sous l'entière responsabilité du tireur qui doit faire respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité. Le tir d'initiation se fait uniquement au calibre 22 LR.

- Certaines règles de sécurité sont encore très peu respectées notamment le transport de l'arme au pas de tir. Des étagères sous le poste de tir ont été installées pour poser les mallettes des armes, celles-ci permettent aux tireurs de pouvoir sortir son arme en toute sécurité (avec drapeau de chambre et face aux cibles) et d'éviter d'exposer son matériel sur les tables en arrière.

- Par mesure de sécurité, il est recommandé d'être au minimum deux au stand de tir. Si un tireur se trouve seul, il peut EXCEPTIONNELLEMENT être autorisé à transporter son arme dans un holster en respectant les strictes consignes de sécurité, à savoir arme déchargée, sans chargeur et avec drapeau de chambre pour se rendre aux cibles.

- Des affiches rappellent l'organisation des postes de tir au rez-de-chaussée et à l'étage. Les armes longues à percussion centrale doivent être installées au 1^{er} étage. Les tireurs se rendant aux cibles doivent faire fonctionner les alarmes pour indiquer leur présence et doivent porter les gilets orange à 100m et 200m. Pour économiser les batteries, l'alarme sera éteinte au retour et le portillon fermé.

- Pour préserver le stand de Charenton, il est interdit de filmer le bâtiment et les installations et ainsi de diffuser des vidéos sur les réseaux sociaux.

☞ Intervention de M. Patrick COUSON, Vice-Président du TSCSA :

M. Patrick COUSON prend la parole et évoque la vidéo qu'il a diffusée sur les réseaux sociaux. Il s'excuse auprès de l'Assemblée pour les conséquences qui a eu lieu par la suite et explique que la vidéo était destinée à une mesure de vitesse de balle par un chronographe. Ce tir en arme longue à percussion centrale au rez-de-chaussée du stand doit être exceptionnel et se faire dans une installation sécurisée.

Il fait appel aux bénévoles pour l'entretien du stand fermé les 3^{ème} jeudis du mois.

☞ Bilan financier du Trésorier :

Le trésorier-adjoint, M. Frédéric SIMON, expose le bilan financier des comptes du club. Les comptes sont équilibrés. Celui-ci est joint au PV.

M. Remo COCCO, trésorier, soulève la question du coût total du bénévolat (12 612 €). L'association n'a pas de salarié, le nombre d'heures effectué par les bénévoles est représenté à titre indicatif.

M. Jérôme MERLIN, vérificateur aux comptes, n'a déclaré aucune anomalie. Il donne quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

☞ Mot du président :

Le Président rappelle que le numéro du cadenas d'entrée de Charenton est changé le 1^{er} novembre. Ce nouveau numéro se trouve au dos du badge de couleur reçu par toutes les personnes licenciées au club. La licence est valable jusqu'au 31 août de l'année, après cette date, toutes personnes n'ayant pas repris leur licence après le 30 septembre ne pourront plus accéder au stand de Charenton ni transporter leurs armes.

Il informe les licenciés du concours de tir ludique sur gongs qui aura lieu le dimanche 17 Septembre et ainsi que la participation du club au Forum des Associations le dimanche 24 Septembre. Le calendrier sportif des compétitions voit ses dates avancées suite aux Jeux Olympiques prévu en 2024.

Il répond aux différentes questions diverses :

- Certificat médical : Pour commander la licence, le certificat médical doit être validé sur le compte EDEN. Si celui-ci est expiré ou arrive à expiration, il est demandé de le renouveler le plus rapidement possible pour éviter de bloquer la licence.

- SIA (Système d'Information sur les Armes) : Il n'y a toujours pas de connexion pour les tireurs sportifs. D'après l'armurerie MK Group, licencié au club, cette date ne serait pas encore définie.

- Table Bench rest : une deuxième table de Bench rest est demandée. Le problème se pose au niveau de la place des postes de tir. Cette table doit être polyvalente de façon à pouvoir la déplacer lors des compétitions. Sa fabrication est en cours de réflexion.

Le Président remercie les membres du bureau pour leur bénévolat au sein du club ainsi que les parents qui accompagnent les enfants lors de différentes manifestations de l'école de tir (compétitions, cibles couleurs..). Il félicite les tireurs ayant participé aux différents Championnats de France, l'Assemblée applaudit.

☞ Intervention de M. Benjamin MORENI, Directeur de Cabinet du Maire :

M. Benjamin MORENI remercie Bernard PHILIPPON pour le bénévolat qu'il fait ainsi que le Comité directeur. Il remercie également l'assemblée et prend plaisir à voir un grand nombre de personnes présentes, ce qui est rare dans certaines assemblées. Il remarque que le nombre d'adhérents évolue chaque année et que le club a de bons résultats sportifs ainsi qu'une très bonne école de tir. Il est conscient que notre projet de salle de tir 10m est, à chaque assemblée, l'objet de notre demande pressante. Il annonce que ce projet n'est pas abandonné mais mis de côté par manque de moyens financiers pour rénover le local dédié au club et sa mise aux normes de sécurité demandé par la discipline sportive. Il souhaite une très bonne saison sportive à tous.

☞ Résultats sportifs :

Patrick COUSON, Vice-président accompagné de M. Benjamin MORENI remet les récompenses aux tireurs et tireuses ayant participé aux différents championnats départementaux de l'année classés parmi les 3 premiers et premières de chaque catégorie et discipline. Il félicite ensuite la

participation de 2 tireurs au championnat de France dont 1 jeune de l'école de tir.

☞ Fin de la séance à 11h40 et pot de l'amitié dans la salle de bal.

Le Président
M. Bernard PHILIPPON.

**TIR SPORTIF CLUB
SAINT-AMANDOIS**
Le président :



La secrétaire
Mme Lydie PHILIPPON.

**TIR SPORTIF CLUB
SAINT-AMANDOIS**
La secrétaire :



Saison du 01/09/2022

au 31/08/2023

Recettes

① Licences
 Vent. Recettes
 Subventions
 Concoers internes
 Interets sq livret
 Benevolat

27100,00
 4653,50
 2000,00
 764,30
 253,55
 12612,00

Total = 47383,35
 Situation Aout 2022

⑤ Total = 70892,54

④ Situation Aout 2022 sur compte

Banque
 Caisses
 Livret
 Divers stock

3586,92
 118,09
 18418,11
 1386,14

Total = 23509,19

Comptes de tir, bilan au 31/08/2023
 Le Tresorier M. ACCO ACHO



Depenses

② EFTIR
 Emprunt
 Travaux
 Achats, commandes
 Engagements, Deplacements
 Poste, Bureau, Divers.
 Location, impots, assur.
 Receptions
 Benevolat

15477,00
 3477,00
 2633,43
 7406,56
 2303,06
 942,50
 1240,87
 1770,98
 12612,00

Total = 48162,40

Situation Aout 2023

22730,14

Total = 70892,54

③ Situation compte Aout 2023

Banque
 Caisses
 Livret
 Divers stock

2643,24
 128,75
 18671,66
 1286,49

Total = 22730,14

Verificateurs aux comptes 2023
 M. MERLIN - JEROME
 M. SEVRET - FABRICE



Tir Sportif Club Saint Amandois



PREVISIONS 2023/2024

DEBIT		CREDIT	
LIBELLES	PREVISIONS 2023-2024	LIBELLES	PREVISIONS 2023-2024
ACHATS	8000	VENTES	4700
EAU			
ELECTRICITE		PRODUITS DES LICENCES	28500
PETIT MATERIEL	300		
FOURNITURES DE BUREAU	3000	COMITE, DEPARTEMENT	1500
ENTRETIEN INSTALLATIONS		SUBVENTIONS TSCSA	
ENTRETIEN MATERIEL ET DIVERS		SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	
DOCUMENTATION GENERALE	560	C.N.D.S.	
ASSURANCES		SUBVENTIONS MAIRIE	2000
STAGES FORMATION	750	Interêts s. Livret	375
DEPLACEMENTS REGIONAUX/CHAMPIONATS			
DEPLACEMENTS DIVERS		CONCOURS. INTERNE	1200
MEDAILLES COUPES ET DIVERS			
CADEAUX / LIBERALITES			
RECEPTION - PUBLICITE DIVERSE	1900		
FRAIS POSTE - TELEPHONE - INTERNET	700		
FRAIS ENGAGEMENT FFT	1700		
ENGAGEMENT CONCOURS EXTERNES			
COTISATIONS F.F.T.	16800		
CONCOURS CLUB			
CHARGES DIVERSES (location salle)	700	INDEMNISATION COMITE 18	
AUTRES IMPOTS	46		
FRAIS BANQUE	42		
EMPRUNT	3777		
CHARGES D' EXPLOITATION	38975	PRODUITS D' EXPLOITATION	38975